

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 04/04/2019</p> <p>Date d'affichage : 15/04/2019</p>	<p><i>L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-TOURET- MM. CONZETT-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : Mme CHA, pouvoir à M. FERRISSE Mme ROGUET, pouvoir à Mme COURTOIS M. HUBERT, pouvoir à M. CONZETT-M. GAUVIN</p> <p>Absente : Mme LANGEVIN</p> <p>Secrétaire de séance : Mme COURTOIS</p>
<p>N° 2019-04-01</p> <p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2019</p>	<p>Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 mars dernier.</p> <p>Le Conseil Municipal, par 12 voix pour de Mmes CHA-COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-ROGUET-TOURET-MM. CONZETT-DENIAU-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p>APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019.</p>
<p>N° 2019-04-02</p> <p>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 du budget général</p>	<p>Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2018 du budget général produit par le Trésorier Principal :</p> <p>Résultats de l'exercice 2018 :</p> <p>Section FONCTIONNEMENT Dépenses : 551 763,75 € Recettes : 644 390,23 € soit un excédent de 92 626,48 €</p> <p>Section INVESTISSEMENT Dépenses : 183 787,69 € Recettes : 179 510,99 € soit un déficit de 4 276,70 €</p> <p>Le résultat de clôture est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Section de fonctionnement : excédent de 212 626,48 € (92 626,48 € + 120 000 € excédent 2017 reporté)- Section d'investissement : excédent de 84 121,53 € (88 398,23 € excédent investissement 2017 - 4 276,70 €) <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>par 12 voix pour de Mmes CHA-COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-ROGUET-TOURET-MM. CONZETT-DENIAU-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p>Considérant que les opérations sont normales et régulières,</p> <p>APPROUVE le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier Principal pour le budget général.</p>

<p>N° 2019-04-03</p> <p>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GÉNÉRAL</p>	<p>Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2018 :</p> <p>Section FONCTIONNEMENT</p> <p>Dépenses : 551 763,75 € Recettes : 764 390,23 € dont 120 000,00 € d'excédent 2017 reporté Excédent : 212 626,48 €</p> <p>Section INVESTISSEMENT</p> <p>Dépenses : 183 787,69 € Restes à réaliser : 18 958 € Recettes : 267 909,22 € Restes à réaliser : (dont 127 665,53 € d'excédent de fonctionnement 2017 affecté et 88 398,23 € d'excédent 2017 reporté) Excédent : 84 121,53 €</p> <p>M. Michel DESVAUX, élu Président de la séance pour ce vote, invite les conseillers à se prononcer sur l'exécution du budget 2018 pendant que Monsieur le Maire quitte la salle.</p> <p>Le Conseil Municipal, par 11 voix pour de Mmes CHA-COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-ROGUET-TOURET-MM.CONZETT-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p>APPROUVE le compte administratif 2018.</p>
---	---

<p>N° 2019-04-04</p> <p>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 AU BUDGET 2019</p>	<p>Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 constatant les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section de fonctionnement : excédent de 212 626,48 € - Section d'investissement : excédent de 84 121,53 € <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour de Mmes CHA-COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-ROGUET-TOURET-MM.CONZETT-DENIAU-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p>DÉCIDE D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement 2018 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation à l'article 1068 de la section investissement 2019 de la somme de 92 626,48 € pour financer les restes à réaliser de l'exercice 2018 et les prévisions de l'exercice 2019, - Le solde d'un montant de 120 000 € sera repris en section de fonctionnement du budget 2019 à l'article 002 – excédent antérieur reporté.
---	--

N° 2019-04-05

**VOTE DU
BUDGET 2019**

Monsieur le Maire précise que, tout comme l'exercice 2018, les principaux axes financiers de la commune pour 2019 s'inscrivent dans le cadre d'une gestion courante saine, contrôlée et optimisée, malgré le contexte budgétaire contraint par l'État depuis plusieurs années (baisse de la DGF de 39 % depuis 2014, soit - 59 000 € et une stagnation depuis 2017).

La baisse des dotations est compensée par l'augmentation régulière du produit des taxes locales, non pas par le jeu de l'augmentation des taux car nous avons pris la décision sage de maintenir les taux de la TH, la TF et la TFNB au même niveau (inchangés depuis 2005), mais par celui de l'augmentation des bases d'imposition.

Cette baisse progressive des recettes nous oblige à une maîtrise des dépenses courantes en fonctionnement pour conserver nos capacités en auto financement (différence entre recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement). Les deux principaux postes de charges, les charges à caractère général et les charges de personnel ont connu respectivement une baisse de 13 % et de 4,5 % entre le prévu et le réalisé.

Cette gestion s'impose à la commune pour pouvoir maintenir l'entretien de son patrimoine, entreprendre un programme important de mise aux normes des bâtiments (déjà engagé en 2018) et répondre aux obligations règlementaires en terme de protection incendie.

Les principales opérations d'investissement sont :

-l'entretien et le renouvellement des matériels et équipements (véhicule, mat. de voirie)

-la sécurité dans le bourg (entrée sud, éclairage public)

-l'équipement de nos bâtiments (foyer et mairie)

-la communication (site et bulletin)

-l'éducation (le programme ENIR)

-l'accessibilité des locaux scolaires (Ad'AP).

Par ailleurs, le niveau d'endettement est satisfaisant, la dette par habitant s'élève à 188 € pour une moyenne départementale de 621 €. Nous n'avons pas souscrit d'emprunt nouveau et ne l'envisageons pas pour l'exercice 2019.

Le remboursement du capital emprunt et des intérêts s'élève à 156 000 € et le remboursement de l'annuité chute à partir de 2021 14 675 € (30 631 € en 2019).

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 élaboré par les membres de la commission Finances et transmis à chaque conseiller préalablement à la réunion de ce soir.

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	731 939,00
- chapitre 011 – charges à caractère général	191 778,00
- chapitre 012 – charges de personnel	275 420,00
- chapitre 022 – dépenses imprévues	15 000,32
- chapitre 023 – virement en section investissement	108 038,00
- chapitre 65 – autres charges	75 210,00
- chapitre 66 – charges financières	3 521,00
- chapitre 67 – charges exceptionnelles	700,00
- chapitre 68 – dotations aux amortissements	1 675,68
- chapitre 014 – attribution de compensation	60 596,00
RECETTES	731 939,00
- chapitre 013 – atténuations de charges	1 605,00
- chapitre 70 – produits des services	38 390,00
- chapitre 73 – impôts et taxes	370 927,00
- chapitre 74 – dotations et subventions	188 815,00
- chapitre 75 – autres produits	12 000,00
- chapitre 76 – produits financiers	202,00
- chapitre 77 – produits exceptionnels	
- chapitre 002 – excédent antérieur reporté	120 000,00

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		338 619,69
Opération n° 10 – Matériel ou mobilier pour école		14 000,00
- vidéoprojecteur et ordinateur portable (équipement d'1 classe)		14 000,00
Opération n° 12 – Equipement et/ou travaux voirie		153 962,00
- 6 réserves à eau pour défense incendie (compris bornage et acquisitions terrains)		117 400,00
- Trottoir RD 431 Pont-Chalet		30 000,00
- remplacement luminaires rue de l'Aître Vert		4 500,00
- remplacement luminaires rue de la Montagne		7 428,00
- pose de 10 prises pour décors de Noël		2 040,00
- réfection chemin de la Pinière		2 400,00
- garde-fou pont du Mail RAR		4 194,00
Opération n° 13 - Aménagement locaux scolaires		8 000,00
- Mise aux normes éléments intérieurs pour accessibilité		8 000,00
Opération n° 14 – Grosses réparations bâtiments		55 010,69
- Portes et grilles lavoirs bourg et Pont-Chalet		4 000,00
- réfection mur rue de l'Aître Vert (dont 4 993,60 RAR)		13 445,00
- rampes escaliers accès ancien presbytère		2 027,00
- allée cimetièrre et alimentation eau sous préau		3 500,00
- mise en valeur du chêne		1 500,00
- réserve remplacement porte boulangerie		5 000,00
- Réhabilitation bâtiments		22 538,69
Opération n° 15 – Acquisition de matériel		39 536,00
- droit utilisation des logiciels Ségilog		2 657,00
- création du site RAR		7 585,20
- confection du bulletin		1 800,00
- armoire froide du foyer rural RAR		1 705,20
- mobilier de bureau		2 000,00
- armoire ignifuge		4 000,00
- véhicule		10 000,00
- matériel de voirie-outillage		10 000,00
- désherbeur thermique		4 000,00
Opérations financières		56 111,00
- dépenses imprévues		20 000,00
- remboursement capital des emprunts		36 111,00
RECETTES		338 619,69
- excédent de fonctionnement 2018 affecté		92 626,48
- excédent d'investissement 2017 reporté		84 121,53
- FCTVA		19 502,00
- taxe d'aménagement		4 000,00
- virement de la section de fonctionnement		108 038,00
- amortissements		1 675,68
- reversement capital emprunt tabac-presse par CCVA		2 102,00
- produit des cessions		235,00
- Subvention FDSR 2019		13 347,00
- Solde subvention DETR mur rue de l'Aître Vert		2 204,00
- Subventions du SIEIL		10 768,00

	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour de Mmes CHA-COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-ROGUET-TOURET-MM. CONZETT-DENIAU-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p>VOTE POUR le budget 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire. Le document est consultable en mairie par toute personne intéressée.</p>
--	--

<p>N° 2019-04-06</p> <p>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU SIEIL POUR ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MONTAGNE</p>	<p>Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis établis par l'entreprise INÉO RÉSEAUX CENTRE pour les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ remplacement des 10 lanternes vétustes rue de la Montagne pour 4 490,00 € H.T. ➤ renforcement du réseau rue de la Montagne par la pose de 3 luminaires pour 1 700,00 € H.T. <p>Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été inscrits au budget 2019. Le SIEIL vient en aide financièrement aux communes par l'attribution de fonds de concours.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour de Mmes CHA-COURTOIS-FLEURY-LAMBERT-ROGUET-TOURET-MM. CONZETT-DENIAU-DESVAUX-FERRISSE-FORREZ-GEAY et 1 abstention de M. HUBERT,</p> <p>APPROUVE les devis présentés par l'entreprise INEO,</p> <p>SOLLICITE du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire l'attribution de fonds de concours pour les travaux programmés en 2019 dans la rue de la Montagne.</p>
--	---

<p>N° 2019-04-07</p> <p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LIMERAY</p>	<p>Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Sophie PETIT, Présidente de l'Ecole de musique de Limeray dans lequel elle sollicite une subvention exceptionnelle de 150 €.</p> <p>Cette aide permettrait de financer le projet retenu pour célébrer le dixième anniversaire de l'école de musique. Les membres du bureau ont fait le choix « d'un enregistrement sur CD, par un professionnel du son ». Le studio réalisera cet enregistrement lors de l'Audition de fin d'année qui aura lieu le 28 juin 2019 à Cangey. Ce projet nécessite des heures complémentaires de travail pour les professeurs et des frais d'édition.</p> <p>Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt du projet et le nombre d'enfants de la commune inscrits à l'école de musique de Limeray, à l'unanimité des membres présents,</p> <p>ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Ecole de musique de Limeray, PRÉCISE que le crédit nécessaire à la dépense est inscrit à l'article 657415 du budget 2019.</p>
---	---

QUESTIONS DIVERSES

Commission Culture de la CCVA : M. Desvaux rend compte de la commission Culture qui s'est tenue à la CCVA ce jour. Des animations de qualité retenues par Val d'Amboise peuvent être proposées aux audoniens si le Conseil Municipal prend rang pour les réserver. Il convient également de contacter la CCVA pour l'organisation de la venue sur la commune les 21 et 22 novembre 2019 d'« Opéra Bus », concert itinérant dans un bus aménagé en salle de spectacle. Il est demandé à M. Desvaux de fournir la liste des manifestations 2019 proposées aux communes. Cette dernière sera discutée en commission Communication-Animation-Vie associative pour en étudier les conditions d'accueil.

Commission Communication-Animation-Culture-Vie associative : réunion le mercredi 17 avril 2019 à 20h pour continuer le travail sur la mise en place du site et préparer le prochain bulletin municipal.

Usage de la salle de la mairie située au-dessus de la salle du conseil municipal (ancien bureau du président de la CC2R) :

M. Forrez a été questionné par les associations les Scrapouillettes et Un Temps Cité sur l'utilisation de cette salle pour leurs activités. Lors de la séance du 24 janvier 2019, le Conseil Municipal avait accepté de mettre à la disposition des associations cette salle de réunion. M. Forrez demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour que ces deux associations utilisent la salle pour leurs réunions et leurs activités. Du débat sur la destination et l'utilisation de la salle pour certains dévolue uniquement aux réunions ressort un accord majoritaire des membres présents (8 voix pour-1 voix contre M. Conzett-1 abstention M. Desvaux) pour autoriser les associations les Scrapouillettes et Un Temps Cité à occuper la salle pour leurs réunions et leurs activités. Si d'autres demandes s'expriment, elles seront étudiées au cas par cas, en fonction du type d'activités et d'un planning à mettre en place.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Philippe DENIAU

